

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Etaient présents : Mmes FUMEY, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, HERRERO, MICHEL,

Absents excusés : Mme FRANCOIS, Mr FOUCQUE, Mr PALAU, Mr CANAL

MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE – DÉTERMINATION DU PRIX DES CASES DU NOUVEAU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la case du nouveau columbarium installé par la société AFI à 670.00 €.

De plus, Monsieur le Maire demande aux membres de réfléchir au nouveau règlement intérieur du cimetière.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CEREMA ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉPARATION DE L'OUVRAGE D'ART SUR L'ALLÉE DE LA PROMENADE

Après lecture de la notice explicative transmise par l'ATD 11 le 02 octobre 2024 pour procéder à la réparation de l'ouvrage d'art sur l'allée de la Promenade, le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du CEREMA et du Conseil Départemental de l'Aude.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET MISE EN SÉCURITÉ DES 4 CLOCHES DE L'ÉGLISE

Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025, de la Région Occitanie et du Département de l'Aude sera effectuée pour la réfection de la toiture de l'église et la mise en conformité des 4 cloches de l'église.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYADEN POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à la réception du diagnostic de l'éclairage public effectué par la société Inergie adapt à la demande du Syaden, une demande de subvention auprès du Syaden sera effectuée pour la mise en conformité de certains supports et armoires de l'éclairage public du village.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE SPORTIVE PAR L'APAJH

L'assemblée donne son accord à l'APAJH pour l'utilisation de la salle polyvalente sportive le mardi de 10h à 11h30 et le jeudi de 17h à 18h30. Une convention de mise à disposition est signée entre les deux parties.

DEMANDE INSTALLATION ANTENNE RADIO – PROJET SYADEN LoRa

Une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section B n° 708 d'une surface de 4821 m² est signée entre le Syaden et la commune. Cette convention a pour objet

de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- Occuper le domaine public de la commune,
- Accueillir et faire exploiter la station par un opérateur d'infrastructures,
- Accueillir sur le site les équipements techniques, ceci aux fins de limiter le nombre de stations de transmission Internet et de préserver l'intégrité du paysage.

REMBOURSEMENT DÉGÂTS CENTRE CULTUREL

L'assemblée approuve l'encaissement des chèques reçus pour le remboursement de la porte détériorée du centre culturel lors d'une mise à disposition.

REMBOURSEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Municipal décide de refacturer à ses différents locataires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue par la Communauté de Communes et réglée par la commune avec la taxe foncière.

REMBOURSEMENT TAXES FONCIÈRES CAMPING

Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.

RECONDUCTION CONTRAT AGENT ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de l'agent administratif actuellement en CDD au secrétariat de mairie pour une année supplémentaire.

COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal accepte la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 par l'ONF pour les coupes suivantes : parcelle 7.

PROPOSITION COMPENSATION FINANCIÈRE POUR INSTALLATION OMBRIÈRES SUR PARKING CRÈCHE

L'assemblée donne son accord pour mettre à disposition le terrain communal situé à côté de la crèche, parcelle cadastrée en section B n° 750 moyennant une compensation financière de 500.00 € par an proposée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

RÉVISION TARIF PORTAGE EAU ANNÉE 2024

Suite à l'augmentation du tarif de l'eau pour l'année 2024, le prix du portage de l'eau est revu et sera donc le suivant :

Mise à disposition agent/heure	Prix de l'eau au m ³
Salaire : 19.90 € charges comprises	Eau : 1.90 € Taxe agence : 0.29 €

De plus, selon la distance parcourue, une indemnité kilométrique sera facturée.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'un courrier de remerciements relatif à la propreté du cimetière
- Accord pour offrir un cadeau à l'occasion de la naissance d'un enfant d'un conseiller municipal
- Une subvention exceptionnelle de 700.00 € est votée pour le Sundé
- Suite à des tags effectués sur l'abri bus avenue de la liberté, les auteurs seront convoqués pour la suite à donner.
- Le conseil municipal décide de ne pas faire de réservation anticipée sur les lots qui seront proposés dans le nouveau lotissement de la Bourdette. Une communication sera faite sur le site internet de la commune afin de prévenir la population de la mise en vente des terrains avec le prix. De plus, une réflexion sera menée sur l'élaboration du règlement de ce lotissement.
- Un devis pour la réfection de toutes les chaises de la mairie est signé pour un montant de 4200.00 € auprès de la société Ladowicht sellerie 31700 Blagnac
- Lecture d'un mail de Julien Rancoule relatif à l'éventuelle annulation du transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes.
- Lecture d'un mail réceptionné de l'AMF concernant le devenir de la Poste
- Une note de service sera rédigée précisant que les employés du service technique ne pourront plus prendre les véhicules de la commune pendant la pause de midi sauf interventions exceptionnelles
- Un dédommagement devra être calculé pour l'agent technique qui effectue la tournée de nettoyage des sanitaires publics et le rechargement des sacs des toutounets avec son véhicule personnel
- Lecture d'une lettre de remerciements de l'association pour le développement des soins palliatifs dans l'Aude pour la subvention accordée
- Avis favorable du Comité Social Territorial pour le projet de délibération relatif à l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG11 – risque prévoyance
- Accord pour deux décisions modificatives sur le budget commune et le budget eau/assainissement afin de régulariser des frais d'études pour lesquels les travaux ont été effectués
- Lecture de carte de remerciements suite au décès d'un administré
- Lecture de carte de remerciements suite à un mariage dans la commune
- Réception de la notification de l'accord de subvention dans le cadre du fonds vert pour la bâche de protection incendie et la création de la borne à incendie pour la salle des fêtes
- Réception de la notification de l'accord de subvention pour le dossier d'aménagement paysager – site de la cascade et signalétique : au total 71 % de subvention
- Réception de la notification de l'accord de l'agence de l'eau et du département de l'Aude pour l'élaboration du schéma d'eau potable
- Attente de l'accord de la police de l'eau ainsi que de la DDTM pour le déclassement du lac de l'espace liberté en 2^{ème} catégorie pour obtenir une autorisation de pêche en « no kill »

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

